formation AFDAS artistes auteurs

La **formation AFDAS artistes auteurs** permet aux scénaristes, auteurs et créateurs affiliés à l'Urssaf Limousin (anciennement MDA/Agessa) de financer leur formation professionnelle. En tant qu'organisme **certifié Qualiopi** — condition obligatoire depuis 2022 pour tout financement AFDAS — Dirprod Formations est pleinement éligible à ce dispositif.

1 — Conditions d'accès

Pour prétendre à un financement AFDAS, le montant de vos recettes et droits d'auteur doit atteindre le seuil suivant :

Période de référence	Montant minimum de recettes artistiques
Sur les 3 dernières années (hors année en cours)	**7 212 € brut** (600 x SMIC horaire au 01/01/2026)

Ces recettes sont à justifier avec l'un des documents suivants :

- Déclaration Urssaf Limousin
- Attestations annuelles de revenus artistiques
- Relevés de droits d'auteurs
- Appels trimestriels à cotisations

Important : votre éligibilité AFDAS est calculée indépendamment de votre situation fiscale ou administrative par ailleurs.

2 — Montant de prise en charge 2025-2026

Le Conseil de gestion des artistes-auteurs a fixé le budget annuel de formation à **4 200 € HT par an et par personne**, dans la limite des fonds disponibles.

 Ce plafond a été revu à la baisse par rapport aux années précédentes (5 600 € puis 4 200 €). Les fonds dédiés aux artistes-auteurs sont fortement sollicités — anticipez vos demandes en début d'année.

3 — Délais de carence

Depuis 2025, tout stage financé par l'AFDAS entraîne un délai de carence avant de pouvoir en demander un nouveau. Ce délai est calculé sur le cumul des formations suivies :

Durée cumulée des formations suivies	Délai de carence
40h ou moins	12 mois
De 41h à 70h	18 mois
Plus de 70h	24 mois

Exemple : vous avez suivi 2 formations en 2025 totalisant 56h — la carence appliquée sera de 18 mois à compter du dernier jour du dernier stage.

Exception : les formations des catalogues transition écologique et VHSS (lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels) ne génèrent pas de carence.

4 — Quelles formations sont éligibles ?

L'AFDAS finance pour les artistes-auteurs deux grandes catégories de formations :

- **Formations métiers** : écriture de scénario, adaptation, développement de série, bible, techniques audiovisuelles, réalisation documentaire, droit d'auteur, production…
- **Formations transversales** : langues étrangères, bureautique, PAO,

communication, gestion, réseaux sociaux…

Toutes les formations Dirprod dans les domaines de l'écriture et de la production audiovisuelle sont éligibles au titre des **formations métiers**.

5 — Comment déposer votre dossier

La procédure est entièrement dématérialisée via **MyA**, votre espace personnel sur afdas.com :

1. Munissez-vous du **devis nominatif et du programme** de la formation souhaitée (nous vous les fournissons sur simple demande)
2. Connectez-vous sur votre portail **MyA** sur afdas.com
3. Créez une demande de prise en charge et joignez : devis, programme, CV, lettre de motivation et justificatifs de revenus artistiques
4. Déposez votre dossier **au plus tôt 4 mois et au plus tard 1 mois avant le début de la formation**
5. Attendez l'**accord de prise en charge avant de vous inscrire** — tout stage commencé sans accord préalable ne sera pas remboursé

 Anticipez vos délais : comptez 3 à 6 semaines de traitement selon les dossiers. Ne tardez pas à constituer votre demande avant la session souhaitée.

6 — Frais annexes

Si le lieu du stage est éloigné de votre lieu de résidence (plus de 50 km), vous pouvez demander une participation aux frais annexes :

- **Hébergement et restauration** : jusqu'à 84,40 €/jour dans la limite du nombre de jours de formation, plafonné à 844 € par période de 30 jours
- **Transport** : frais réels (billet train 2ème classe ou avion classe éco) ou forfait kilométrique de 0,606 €/km pour véhicule personnel, dans la limite de 300 € par période de 30 jours

Attention : aucun remboursement pour les déplacements en Île-de-France, les taxis/VTC, les transports urbains, ni pour les stages se déroulant à l'étranger. Les frais annexes sont soumis à la disponibilité des budgets.

Besoin d’aide pour monter votre dossier ?

Vous avez des questions sur la **formation AFDAS artistes auteurs** ? Contactez-nous, nous vous accompagnons dans la constitution de votre dossier. Nous pouvons vous fournir le devis nominatif et le programme dans les 24h — les deux documents indispensables pour démarrer votre **formation AFDAS artistes auteurs**.

→ Nous contacter → Voir nos formations